

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

4 boulevard de Lattre de Tassigny CS 30871 86036 Poitiers Cedex
Tél.: 05 49 88 81 93 - www.greffe-tc-poitiers.fr - www.infogreffe.fr

Poitiers, le 26 janvier 2022

Redressement Judiciaire

Madame Nelly Georgette Henriette
BARAOU
46 place de Provence
86000 Poitiers

MJO représentée par Me Frédéric BLANC
7 promenade des Cours
86000 Poitiers

Jgt de Redressement : 04/06/2013
Réf. greffe : 2013J00138 2021003790

Plan de Continuation : 08/04/2014

Cher Maître,

Dans l'affaire citée sous rubrique, nous vous prions de trouver en annexe la copie certifiée conforme de la décision ci-après :

Jugement de prolongation délais suite état d'urgence sanitaire (ordo n° 2020-341 du 27.03.2020)

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions de croire en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Greffier en Chef,





1DE/00/32/08/33

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

R.G. : 2021003790
P.C. : 2013J00138

JUGEMENT PRONONCE LE mercredi 26 janvier 2022

Madame Nelly Georgette Henriette BARAOU
Enseigne : LE MAIL
46 Place De Provence 86000 Poitiers

PROROGATION DU PLAN

Sur requête en date du 27/12/2021 présentée par la SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC ,
ès-qualités de Commissaire à l'Exécution du Plan de redressement de
- Madame Nelly Georgette Henriette BARAOU

**APRES COMMUNICATION DE LA PROCEDURE AU MINISTERE PUBLIC ET APRES EN
AVOIR DELIBERE.**

Le Tribunal se trouve saisi de la requête suivante :

- Prolongation délais du plan suite état d'urgence sanitaire (ordo n° 2020-341 du
27.03.2020)

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, statuant par jugement contradictoire en premier ressort,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'avis favorable du Procureur de la République;

Proroge de 24 mois la durée du plan de redressement et la mission de la SELARL MJO représentée par Me
Frédéric BLANC , en sa qualité de Commissaire à l'Exécution du Plan de :

Madame Nelly Georgette Henriette BARAOU
Activité Café, bar, licence 4, jeux, glaces.
46 Place de Provence 86000 Poitiers
RCS de POITIERS 351415773 2008A004

Dit que le plan de redressement, qui devait initialement être réglé sur 3 ans sera réétalé sur 5 ans.

Rappelle au débiteur que les frais de justice doivent être acquittés et que les intérêts ne seront pas suspendus.

La présente décision est de plein droit exécutoire ;

Dit que les dépens du présent jugement ainsi que les frais de publicité à venir seront portés en frais de
procédure collective.

Ainsi jugé et prononcé le mercredi vingt six janvier deux mille vingt deux par le Tribunal de Commerce de
Poitiers ainsi composé :

M. Gilbert GUITTARD, Président, Mme Patricia MARTIN Juge, M. Jean-François BERNARD Juge, assistés
de Sylvie DOGET, Greffier d'audience.

La minute du jugement est signée par M. Gilbert GUITTARD Président et Sylvie DOGET Greffier d'audience.

Le Greffier

POUR COPIE CONFORME

Le Président

